

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

IPSEN

Société anonyme au capital de 84 220 073 €.
Siège social : 65, Quai Georges Gorse - 92100 Boulogne-Billancourt.
419 838 529 R.C.S. Nanterre.

Avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le vendredi 27 mai 2011 à 9h30 au Palais Brongniart, Salon d'honneur, Place de la Bourse, accès face au 40, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010 ;
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende ;
- Ratification de la cooptation de M. Marc de Garidel en qualité d'administrateur ;
- Approbation de la convention réglementée relative à la conclusion d'un avenant au contrat de liquidité avec Mayroy SA ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés concernant des éléments de rémunération consentis à M. Jean-Luc Bélingard ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés concernant des éléments de rémunération consentis à M. Marc de Garidel ;
- Approbation d'un engagement pris au bénéfice de M. Marc de Garidel, Président-Directeur général, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions ;
- Renouvellement du mandat de KPMG SA aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination de KPMG Audit IS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Jean-Paul Vellutini ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

A titre extraordinaire

- Modification de l'article 15 alinéa 1er des statuts relatif à la durée des mandats d'administrateurs.

A titre ordinaire

- Nomination de M. Christophe Vérot en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Marc de Garidel pour une durée de 4 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Henri Beaufour pour une durée de 4 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Anne Beaufour pour une durée de 3 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Hervé Couffin pour une durée de 3 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Martinet pour une durée de 3 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Antoine Flochel pour une durée de 2 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gérard Hauser pour une durée de 2 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Klaus-Peter Schwabe pour une durée de 2 ans ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. René Merkt pour une durée de 1 an ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Yves Rambaud pour une durée de 1 an.

A titre extraordinaire

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé ;
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux ;
- Mise en harmonie des statuts ;

— Pouvoirs pour les formalités.

L'avis préalable de convocation comportant le texte des projets de résolutions arrêté par le Conseil d'administration a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 8 avril 2011, bulletin n°42.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée ou s'y faire représenter dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale :

Les actionnaires souhaitant assister à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront justifier de la propriété de leurs actions au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le mardi 24 mai 2011, zéro heure, heure de Paris) :

— pour l'actionnaire au nominatif, par l'inscription de ses actions dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire Société Générale Securities Services ;

— pour l'actionnaire au porteur, par l'enregistrement comptable de ses actions, en son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans son compte titres, tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

Cet enregistrement comptable des actions doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire.

L'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité doit être jointe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, adressés, par l'intermédiaire habilité, à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au 24 mai 2011 à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce et rappelées ci-dessus, pourront participer à cette Assemblée.

B. Modes de participation à l'Assemblée Générale :

1. Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée pourront demander une carte d'admission de la manière suivante :

— l'actionnaire nominatif reçoit automatiquement le formulaire de vote qu'il doit compléter en précisant qu'il désire assister à l'Assemblée et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03.

— l'actionnaire au porteur devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée pourront voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, ou à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

— pour l'actionnaire au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration à l'adresse suivante : Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03.

— pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire par écrit à Société Générale Securities Services des Assemblées (adresse ci-avant) ou à l'intermédiaire habilité auprès duquel ses titres sont inscrits. Il sera fait droit aux demandes d'envoi de formulaire de vote par correspondance ou par procuration reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire pourra également télécharger le formulaire qui sera mis en ligne sur le site de la société (<http://www.ipsen.com>) au plus tard le 6 mai 2011. Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par le Service des Assemblées de Société Générale Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 24 mai 2011.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de communication. Aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

3. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, en renvoyant le formulaire signé et scanné à l'adresse électronique suivante :

AGIpsen2011.mandataires@sgss.socgen.com. La procuration devra être accompagnée de la copie de leur pièce d'identité et pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Les actionnaires au porteur devront demander impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées (BP 81236, 32, rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03).

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 24 mai 2011, pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique AGIpsen2011.mandataires@sgss.socgen.com, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée. Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée, soit le 24 mai 2011.

4. Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (Article R.225-85 du Code de commerce) :

— ne peut plus choisir un autre mode de participation ;

— a la possibilité de céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le mardi 24 mai 2011 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune opération réalisée après le mardi 24 mai 2011 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

C. Questions écrites et consultation des documents mis à la disposition des actionnaires :

1. Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la présente insertion et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 23 mai 2011, adresser ses questions à Ipsen SA, Président du Conseil d'administration, 65, Quai George Gorse, 92100 Boulogne-Billancourt, par lettre recommandée avec demande de réception. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Le Conseil d'administration est tenu de répondre au cours de l'Assemblée à ces questions, une réponse commune pouvant être apportée aux questions qui présentent le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

2. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles, au siège social d'Ipsen, 65, Quai George Gorse, 92100 Boulogne-Billancourt, à compter de la publication du présent avis de convocation ou quinze jours avant l'Assemblée selon le document concerné et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce (notamment le texte des projets de résolution qui seront présentés à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration), sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.ipsen.com>, au plus tard à compter du vingt et unième jour précédent l'Assemblée.

1101902